

SAINT PAL DE SENOUIRE
CONSEIL MUNICIPAL
18 janvier 2018

Construction sans permis

Un bâtiment à usage d'habitation est présent sur la parcelle AL194 du village de COMBELLES.

Un constat et des photos ont été faits depuis le domaine public : chemin communal VC N°1 pour une infraction pour défaut de permis de construire. M. le Procureur de la République a été informé.

Gendarmerie

Le Conseil Municipal a déploré la détérioration des rapports avec la gendarmerie. Lors de deux incidents survenus récemment sur la commune à Combelles et au Chomet, force est de constater que l'aide apportée par la gendarmerie n'a pas été jugée satisfaisante par la municipalité et ne correspondait aucunement à son attente.

Des entretiens de mise au point ont été demandés avec les gendarmes mais n'ont pas à ce jour aboutis ni avec la gendarme référente pour notre commune ni avec la hiérarchie. Actuellement il n'y a plus les contacts privilégiés qui existaient il n'y a pas si longtemps.

Comme il a été dit par le Maire lors des vœux, en cas de problème, il faut contacter la gendarmerie et non pas les élus communaux.

Agglomération du Puy en Velay

Le Conseil Municipal a évoqué le dossier de l'attribution de compensation 2017.

L'ensemble du Conseil Municipal s'est déclaré très surpris par la tournure que prennent cette attribution de l'Agglo aux Communes et son annulation. L'Agglo a versé en 2017 à notre commune 7 219 € et demande maintenant le remboursement de 5 507 € !

En dehors des informations imprécises voire contradictoires sur des délais, le Conseil Municipal est en désaccord sur le fond avec la procédure. Est-il vraiment possible de décider de modifications avec effet rétroactif sur l'année écoulée ? Comment est-ce possible que, malgré du personnel compétent et un bureau d'études bien rémunéré, on puisse arriver à de tels écarts ? (Pour notre commune 7 219 € versés pour 1 712 € dus !) Comment la 1ère délibération du 9 février 2017 a-t-elle été préparée et quelles simulations et projections ont été prises en compte ? Quelle est la valeur des conseils des cabinets d'études qui aboutissent à de tels dysfonctionnements ? Comment la 2ème délibération du 14 décembre 2017 a-t-elle été présentée et votée ?

Le Conseil Municipal s'interroge sur la régularisation 2017 et demande des éclaircissements. Il déplore aussi des imprécisions et des précipitations qui, parfois, obscurcissent la gestion de l'agglomération.

Le Conseil Municipal a décidé de remettre à l'ordre du jour de sa prochaine réunion l'éventuelle approbation de l'attribution de compensation et de sa régularisation. En tout état de cause, les délais imposés par l'Agglo pour une prise en charge sur le budget 2017 de la régularisation ne peuvent pas être tenus.

Boisement gênant à Combelles dans zone interdite

Le Conseil Municipal a évoqué le dossier du boisement illégal de la parcelle AL44 au village de Combelles. Les jugements ont été lus aux Conseillers municipaux. Le Département a perdu et le déboisement n'est pas retenu.

Il a été très clairement exprimé que ces jugements remettent en question le bienfondé de l'application des zonages. Il est à déplorer que certaines parcelles ont été déboisées par le passé mais qu'en ce qui concerne le boisement AL44 rien ne peut être entrepris pour faire respecter une zone interdite... Il est vrai que, comme d'habitude, des décisions sont prises par des technocrates dans des bureaux très éloignés de la réalité du terrain et en parfaite méconnaissance de la réalité vécue dans le milieu rural.

Chantiers forestiers Combelles Montestudier

Le Conseil Municipal a évoqué les travaux de transports de grumes sur le village Combelles.

Les camions des scieries Filaire, Gallien et GPF sont amenées à emprunter la VC n°1 qui dessert les villages de Combelles et Montestudier et qui relie les communes de St Pal de Senouire et Sembadel.

L'ensemble du Conseil Municipal s'est déclaré très inquiet sur l'état de la voirie communale goudronnée qui résultera des passages répétés de lourdes charges. Déjà des déformations de chaussée sont constatées, un entourage de poubelles est déjà détruit.

Il ne s'agit d'interdire l'exploitation des bois mais de préserver le bien de tous. Il a été très clairement exprimé que le budget communal ne permet plus d'assurer un entretien anormal dû aux dégradations

d'une utilisation excessive des chaussées. Les équipements sont inappropriés pour de telles sollicitations.

Les scieries Filaire, Gallien et le GPF sont sollicités pour prendre toutes les mesures pour alléger leurs charges.

2018 DETR et FONDS 199

Le Conseil Municipal décide de déposer des demandes d'aide pour des travaux de rénovation de voirie.

Goudronnage chemin Combelles

Une demande de goudronnage d'un chemin à Combelles est parvenue en mairie. Il est convenu que cette voie n'est pas cadastrée et le passage est sur une parcelle communale du village de Combelles. Le projet pourrait être rattaché à une opération générale en 2019 si la voie a pu être classée dans le domaine public de la Commune.

Après-midi Crêpes

Organisation d'une après-midi crêpes ouverte à tous est prévu au mois de février. Aux poêles : Christophe Bard.

2^{EME} ENVOI

SAINT PAL DE SENOUIRE

CONSEIL MUNICIPAL

18 janvier 2018

Restos du Cœur

M. le Maire de La Chaise Dieu a informé le Conseil Municipal de la mise en place d'une aide aux plus démunis qui remplace les "Restos du Cœur". Le local est mis à disposition par la municipalité de La Chaise-Dieu

Le Conseil Municipal octroie une aide de 100 euros à inscrire au budget 2018 (8 voix pour 1 abstention).

Cabinets d'Etudes

Le département et l'Agglomération ont demandé l'aide des deux cabinets d'études différents pour un même sujet : l'état des lieux des réseaux d'eau potable dans les communes. Quand on connaît les tarifs de ces services, n'aurait-il pas été judicieux de regrouper ces recherches ?

Compétence eau

Un projet de rattachement du réseau d'eau communal au syndicat des Eaux du Brivadois est à l'étude. Le Conseil Municipal refuse un tel rapprochement et souhaite ne pas changer le mode de fonctionnement actuel.

La perte de la compétence au profit de l'agglomération semble repoussée à plus tard. 2020 ? 2026 ? Il est vraiment à craindre que de tels changements entraînent de fortes hausses des tarifs et une perte d'autonomie. Il faut refuser la tendance actuelle sinon la commune va se transformer en coquille vide.

Vente terrains

Clersanges : le géomètre expert a délimité une voie communale à céder soit 101 m². Une enquête publique va être lancée pour déclasser cette rue et la transférer dans le domaine privé de la commune avant la vente.

Montestudier : le géomètre expert a délimité la parcelle à vendre soit 564 m². Les habitants du village seront informés.

CSG

La CSG augmente de 1.7% au 1er janvier 2018. Les employés ont droit à une indemnité compensatrice pour annuler l'augmentation des prélèvements, pas les élus communaux. Il est à déplorer que, dans le même temps, les grands élus (grandes villes, communautés des communes ou d'agglomérations...) ont des indemnités augmentées de 40% à cause de l'impossibilité des cumuls (information AMRF).

Cabine téléphonique

Le poste de téléphone public du bourg a été supprimé malgré l'opposition du Conseil Municipal.

Syndicat des énergies

La Commune a décidé d'adhérer au Groupement de Commandes pour l'Achat d'Energies (électricité) dont le Syndicat Départemental d'Energies est membre pilote. Depuis le 1er janvier 2018, le nouveau marché de fourniture d'électricité est effectif avec DIRECT ENERGIE.

Jean Marc Roux représentera la commune.

CIL

La première séance de la Conférence Intercommunale du Logement (CIL) aura lieu sous la présidence de Monsieur Yves Rousset Préfet de la Haute-Loire et Monsieur Michel Joubert Président de la Communauté d'Agglomération du Puy-en-Velay.

Jean Marc Roux représentera la commune.

Diagnostic des cours d'eau

Par arrêté préfectoral, pour une durée maximale de 5 ans, les agents de l'établissement public Loire, Lucas Drancourt et Aude Lagaly, pourront pénétrer dans les propriétés privées des communes pour réaliser un diagnostic des cours d'eau afin de définir les actions à entreprendre pour permettre la reconquête du bon état écologique des masses d'eau.

Entretien pompe de relevage

Alain Fouillit et Gilles Vessayre ont réalisé un entretien de la pompe de relevage de l'assainissement du bourg. Le Conseil Municipal remercie pour ce travail bénévole.

Agent polyvalent

Alain Fouillit fait le point sur tous les travaux effectués par Paul Devidal. Notamment différents fossés ont été curés. Si Paul Devidal en est d'accord, il est décidé de passer à 1 jour et demi par semaine de présence sur notre commune.

Téléphone mobile

L'appareil mobile à disposition du Maire a été remplacé.